

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 21

Artikel: Fleurs et couronnes
Autor: Annita, Léo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . 4 fr. 50
six mois . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Fleurs et couronnes.

Il est de mode aujourd'hui, dans nos petites villes et même dans nos villages, d'imiter les capitales relativement à la pompe des ensevelissements. Les familles les moins opulentes tiennent à honneur de garnir le corbillard de fleurs et de couronnes.

Sans méconnaître le côté touchant de ces intentions pieuses, nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'il s'y glisse des sentiments que fort souvent le défunt n'aurait pas partagés et même qu'il aurait hautement répudiés.

Si, venant d'un autre hémisphère moins moutonnier que le nôtre, un homme d'intelligence moyenne voyait les honneurs rendus à certains de nos concitoyens, il croirait de bonne foi que ces honneurs s'adressent à un des pères de la patrie, à un bienfaiteur de l'humanité. Mais il serait bien vite détrompé, car il y a souvent fort peu de rapport entre le mérite du défunt et la forme extérieure qui doit en tenir lieu. Disons-le franchement, la mode, l'entraînement, sont pour beaucoup dans ces démonstrations peu réfléchies. L'envoi d'une couronne tient parfois lieu de visite de condoléance, mais ne saurait la remplacer. D'ailleurs, on a si bien senti, un peu partout, l'abus des fleurs et des couronnes que, dans les annonces mortuaires, on recommande fort souvent de ne pas envoyer des fleurs : *Prière de ne pas envoyer de fleurs*. C'est un cri du cœur qu'il faut respecter, car, dans ces matières, les seuls juges sont les membres de la famille affligée.

Si celui à qui nous rendons les derniers devoirs est un homme public, un magistrat répandu dans diverses sociétés, un de ces hommes populaires que les foules aiment et encensent, quelle que soit d'ailleurs leur valeur morale, il sera couvert de fleurs !

Il le sera même s'il a été dur au petit monde et s'il a abusé de son autorité : nous en avons vu maints exemples.

Aussi est-il bien difficile de déterminer la part de sincérité qu'il faut attribuer à ces marques d'intérêt *in extremis*.

Toutes ces petites vanités étalées, tous ces regrets de commande, tous ces

astres qui donnent leur dernière lueur pour se terminer dans le grand tout : qu'en restera-t-il ? que sera leur traînée lumineuse ?

Hélas ! il se produit souvent une réaction assez rapide, puis l'oubli vient, profond, complet, définitif. Les couronnes sont vite fanées, les mémoires sont infidèles et tous les sentiments qui faisaient jadis agir les soi-disant amis, s'effacent graduellement dans la multiplicité des devoirs journaliers.

Mais les amis qui nous ont quittés et desquels nous garderons un souvenir reconnaissant et durable, sont ceux qui nous ont témoigné leur sympathie dans nos joies et nos épreuves, ceux enfin qui ont été fidèles dans les bons et les mauvais jours.

A ceux-là nous tresserons des couronnes !

A ceux-là nous élèverons un autel dans notre cœur.

LÉO ANNITA.

La valse de Lauterbach.

Parmi les morceaux de musique déjà donnés dans la précédente Fête des Vignerons, et si heureusement enchâssés par M. de Senger dans sa magnifique partition, il faut citer tout particulièrement la charmante et ancienne valse de Lauterbach. A Vevey, elle a fait éclater des applaudissements frénétiques ; à Lausanne, dans les concerts où cette partition a été répétée, elle a été accueillie avec le même enthousiasme.

Simple comme toutes les danses primitives, la valse de Lauterbach a des grâces qui lui sont propres. Il y a dans son rythme, dans son mouvement cadencé, dans l'attitude réciproque des danseurs, quelque chose à la fois de fier et d'ingénu, une gaité entraînante qui captive les yeux et les oreilles ; aussi avons-nous toujours désiré d'en connaître l'origine.

Nous nous sommes adressé dans ce but à de nombreux Allemands, à des professeurs de musique ; nous avons fait des recherches dans plusieurs ouvrages spéciaux, sans jamais obtenir que des renseignements vagues. Mais ce qui est bien certain, — et disons-le

tout d'abord, — c'est que la danse de Lauterbach n'est point d'origine suisse, comme plusieurs personnes paraissent le croire.

Pour nous être agréable, un professeur de musique de la Suisse allemande a bien voulu demander l'avis de la rédaction du journal le *Neuen Musik-Zeitung*, qui paraît en Prusse. Celle-ci a répondu que l'auteur de la valse de Lauterbach était inconnu, mais que cet air populaire avait fait son apparition dans le sud de l'Allemagne vers 1838.

Cette version ne s'accorde guère avec celle d'un Allemand, qui habite Lausanne depuis de longues années, et qui nous disait à ce propos : « Il y a plus de soixante ans qu'on dansait la valse de Lauterbach dans le duché de Hesse-Darmstadt, et mon père me racontait qu'à cette époque déjà, dans les fêtes publiques, quand le bal tirait à sa fin, les vieux demandaient qu'on leur jouât la valse de Lauterbach, qu'ils dansaient allègrement avec leurs épouses. »

Ces renseignements, sur l'exactitude desquels nous n'avons aucun doute, nous prouvent clairement qu'il y a soixante ans déjà la valse en question n'était plus dansée que par les vieux, et qu'elle était démodée par les danses nouvelles. On peut donc en conclure qu'elle date du siècle passé.

D'un autre côté, nous avons reçu d'un de nos abonnés l'intéressante communication qui suit :

Gland, le 9 mai 1890.

L'an passé, dans un numéro du *Conteur vaudois*, vous demandiez si quelque lecteur pouvait vous renseigner sur l'origine de la valse de Lauterbach. Comme je n'ai rien vu paraître à ce sujet dans ce journal, je vous donne la version retenue dès mon enfance et telle que la racontait mon grand-père.

Lauterbach étant le berceau de mon enfance, je me plais à croire que cette version est la plus accréditée.

Dans la Forêt-Noire, à la frontière du royaume de Wurtemberg et du grand-duché de Bade, est situé un petit village nommé Lauterbach. A une lieue de là, se trouve Schramberg. — Or, il y a bien longtemps de cela, le facteur postal de Lauterbach, jeune amoureux, portait